



**Accueil de loisirs  
LA TOUR DE SCAY**

Restauration scolaire

Périscolaire

Mercredi Loisirs

Vacances scolaires

Année scolaire 2023-2024

**les** ÉDUCATIFS  
ET SOLIDAIRES  
**francas**  
du doubs

**doubs**  
**Baumois**  
Communauté de communes





## Accueil de loisirs

Francas de La Tour De Scay

12 rue des Fontaines

25640 La Tour De Scay

Direction : Amélie Michaud / Direction adjointe : Jade Laplanche

Mail : [latourdescay.cdl@francas-doubs.fr](mailto:latourdescay.cdl@francas-doubs.fr)

Tel : 03 81 62 59 43

Portail famille : [labussiere-francas.leportailfamille.fr](http://labussiere-francas.leportailfamille.fr)

Facebook : Francas LatourdeScay

Site internet : <http://francaslabussiere.jimdo.com>

Permanence de la direction :

Lundi, mardi, Jeudi et vendredi : 11h30 à 18h30

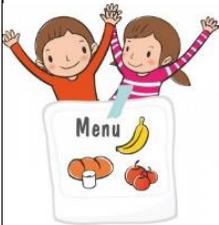


Le portail famille est un site internet, personnalisé pour chaque structure Francas, sur lequel chaque famille a son espace personnel (accessible avec leur mail et un mot de passe sécurisé).

À quoi sert-il ? Depuis cet espace personnel, les familles peuvent gérer leurs informations privées (numéros de téléphone, membres de la famille, fiche de santé...), créer ou annuler les réservations de restauration scolaire, périscolaire et vacances scolaires, consulter et payer les factures ainsi que se tenir informer des actualités de la structure.

# Horaires de fonctionnement

Du lundi 4 septembre au vendredi 26 juillet 2024

Périscolaire et restauration scolaire	Mercredi	Vacances scolaires
<p><u>Lundi, mardi, jeudi et vendredi</u></p>		
<p>Périscolaire matin 7h15 à 8h30</p> 	<p>Le centre est ouvert de 8h à 18h</p>	<p>Le centre est ouvert de 8h à 18h</p>
 <p style="text-align: center;">Restauration scolaire 12h à 13h30</p>	<p>Accueil dès 7h30 sur inscription uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Journée de 8h à 18h</li> <li>☞ Demi-journée de 8h à 12h ou 14h à 18h</li> <li>☞ Demi-journée avec repas de 8h à 14h ou de 12h à 18h</li> </ul>	<p>Accueil dès 7h30 sur inscription uniquement</p> <p><u>Inscriptions sur 3, 4 ou 5 jours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Journée de 8h à 18h</li> <li>☞ Demi-journée de 8h à 12h ou 14h à 18h</li> <li>☞ Demi-journée + repas de 8h à 14h ou 12h à 18h</li> </ul>
<p>Périscolaire soir 16h à 18h30</p> 		<p><u>Centre de loisirs ouvert :</u></p> <p>Du 23 au 27 octobre 2023          Du 19 au 23 février 2024          Du 15 au 19 avril 2024          Du 8 au 26 juillet 2024</p>

## Grille tarifaire

Tranches QF	Périscolaire Tarif horaire	Restauration scolaire Forfait	Mercredis et vacances scolaires			
			Journée avec repas Forfait	Demi- journée avec repas Forfait	Demi- journée sans repas Forfait	Accueil avant 8h/ après 18h Tarif horaire
0 à 200 CAF	0.54€	3.51€	7.18€	6.10€	1.08€	1.04€
0 à 200 MSA	0.49€	3.39€	6.98€	6€	0.98€	
201 à 600 CAF	0.86€	3.79€	8.83€	7.12€	1.71€	1.36€
201 à 600 MSA	0.81€	3.67€	8.62€	7.01€	1.61€	
601 à 800 CAF	1.29€	4.18€	10.69€	8.12€	2.57€	1.49€
601 à 800 MSA	1.23€	4.06 €	10.49€	8.02€	2.47€	
801 à 1000	1.61€	5.22€	12.15€	8.93€	3.22€	1.61€
1001 à 1300	2.04€	5.61€	14.38€	10.30€	4.08€	2.04€
1301 à 1600	2.47€	5.99€	16.61€	11.67€	4.94€	2.47€
1601 à 2000	2.90€	6.38€	18.83€	13.04€	5.79€	2.90€
2001 à 3000	3.33€	6.76€	21.06€	14.41€	6.65€	3.33€
3001 et +	3.64€	7.05€	22.71€	15.43€	7.28€	3.64€



Le périscolaire et les accueils avant 8h sont facturés au ¼ d'heure. Tout quart d'heure commencé est du.

La facturation reste inchangée suite à une absence à la restauration scolaire car le prix de la garde et du repas sont indissociables.

Les aides de la CAF sont déjà déduites sur les QF de 0 à 800.

Pour les aides de la MSA, merci de prendre contact avec la directrice si votre Qf est inférieur à 800.

Une majoration de 15% est appliquée pour les enfants hors CCDB et ce, pour tous les services.

## Factures et règlements

Les factures sont envoyées sur le portail famille et/ou par mail au plus tard le 10 du mois suivant. Vous disposez de 30 jours pour solder votre facture.



Les règlements peuvent être effectués par :

- CB via le portail famille
- Chèque bancaire à l'ordre des « Francas »
- Virement
- Espèces
- CESU (uniquement pour la garde – Repas à déduire)
- ANCV (uniquement pour les centres de loisirs)



Pour tout manquement de paiement au bout de 30 jours, un courrier de rappel sera adressé à la famille. En cas de non-paiement après la seconde lettre de rappel, la directrice des Francas, en accord avec sa hiérarchie, se réserve la possibilité de refuser à l'enfant l'accès aux services de l'accueil de loisirs.

⇒ Pour que la famille puisse de nouveau bénéficier des services, il faudra que les dettes antérieures soient réglées.

## Le Quotient Familial



La CAF finance les accueils collectifs de mineurs qui, en contrepartie, doivent adapter leurs tarifs en fonction du Quotient Familial (QF) des familles. Il est important de bien renseigner votre numéro d'allocataire CAF/MSA afin que je puisse prendre connaissance de votre QF et appliquer le tarif correspondant.

Votre QF est ré-évalué chaque année en janvier. Si votre situation familiale venait à changer en cours d'année, merci de m'en avertir au plus vite pour mettre à jour votre QF.

⇒ Aucune régularisation possible une fois le trimestre terminé.

## Modification du planning de votre enfant via le portail famille



Dans le cadre d'un projet autour de l'alimentation qui comprends tant l'éducation aux goûts que le gaspillage alimentaire au niveau du fournisseur de repas et de la restauration scolaire, nous avons dû modifier les délais de réservations/annulations afin de limiter ce dernier point.

Notre fournisseur de repas commande ses matières premières plusieurs jours en amont du jour de consommation. De ce fait le nombre de repas prévisionnel est commandé avec une semaine d'avance et le nombre de repas définitif est validé 72h à l'avance.

### La restauration scolaire / mercredi :

⇒ Les demandes de réservation et d'annulation sont à faire au plus tard 72h à l'avance

Pour le lundi : au plus tard le jeudi avant 23h59

Pour le mardi : au plus tard le vendredi avant 23h59

Pour le mercredi : au plus tard le samedi avant 23h59

Pour le jeudi : au plus tard le dimanche avant 23h59

Pour le vendredi : au plus tard le lundi avant 23h59

### Périscolaire matin et soir / journée loisirs sans repas :

⇒ Les demandes de réservation et d'annulation sont à faire au plus tard 24h à l'avance

Pour le lundi : au plus tard le samedi avant 23h59

Pour le mardi : au plus tard le dimanche avant 23h59

Pour le mercredi : au plus tard le lundi avant 23h59

Pour le jeudi : au plus tard le mardi avant 23h59

Pour le vendredi : au plus tard le mercredi avant 23h59

Une fois votre demande reçue et validée par la directrice, vous recevez un mail en retour qui vous confirme la prise en compte de la demande.

En l'absence de ce mail de confirmation, votre demande n'est pas prise en compte.

## Absence de votre enfant

En cas d'absence de votre enfant, il est impératif de prévenir le centre périscolaire par mail ou par téléphone pour des raisons d'organisation de l'équipe.

Le repas et/ou accueil périscolaires ne vous seront pas facturés dans certaines conditions :

- Maladie de l'enfant justifiée par un certificat médical pour le 1<sup>er</sup> jour d'absence uniquement et avoir signalé l'absence le jour même avant 11h
- Sortie organisée par l'école (repas annulé automatiquement)

⇒ Une absence non signalée ou signalée hors délai vous sera facturée par rapport à ce qui était réservé.

## Comment inscrire mon enfant ?



Votre espace famille est à créer sur le portail famille à l'adresse suivante :  
<https://labussiere-francas.leportailfamille.fr/>

Puis prendre RDV avec la directrice ou déposer au centre les documents suivants pour valider l'inscription avant le 30 juin.

- La fiche de renseignements, papier signé avec la mention « lu et approuvé »
- La fiche sanitaire de liaison, papier signé
- Le numéro d'allocataire CAF / MSA (fournir attestation MSA mentionnant votre QF) ou votre avis d'imposition le plus récent. En l'absence d'un des deux éléments ci-dessus, le tarif de la tranche la plus haute (QF > 3000) sera alors appliqué pour la facturation.
- La copie des pages du carnet de vaccination à jour pour les nouveaux enfants et les CE1
- Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) réalisé à l'école ainsi que les médicaments si votre enfant a un suivi médical particulier.

Les factures de l'année scolaire précédente doivent être soldées afin de valider le dossier pour 2023-2024

La fiche de renseignements et la fiche sanitaire sont obligatoires...même pour les enfants déjà inscrits en 2022-2023

Ces documents sont téléchargeables sur votre portail famille / onglet téléchargement ou sur le site internet : <http://francaslabussiere.jimdo.com>

La fiche de renseignement me permet de mettre à jour les données pour chaque enfant (*personnes autorisées, mail valide, allergies, numéro de téléphone afin de vous joindre en cas de besoin*).

La fiche sanitaire est le document que nous devons prendre en cas de départ aux urgences avec votre enfant

Ces documents sont obligatoires et nous sont demandés lors des inspections/visites de la SDJES (*Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports*).

**Merci de me redonner ce document avant le vendredi 30 juin 2023.**

Le planning 2023-2024 sera accessible dès la mi-juin sur votre portail famille.

Un mail sera envoyé pour vous prévenir de sa mise en ligne.

Si vous rencontrez des difficultés sur le portail, n'hésitez pas à me contacter par mail ou téléphone.



Bonnes vacances.

Profitez de chaque instant pour vous amuser en famille.

On se donne rdv lundi 4 septembre 2023 pour la rentrée des classes.

